

Unité départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 Bethune

Bethune, le 12/06/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/06/2025

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

Parc éolien de Saint Léger

8 rue Auber
75009 Paris

Références : 303-2025
Code AIOT : 0007005612

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/06/2025 dans l'établissement Parc éolien de Saint Léger implanté Communes de Saint Leger et Achiet le Grand 62121 Achiet-le-Grand. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite s'inscrit dans le plan des visites de la DREAL pour l'année 2025.

Elle fait suite au porter à connaissance du 11 janvier 2024 concernant l'installation d'un conteneur permanent sur la plateforme de l'éolienne E2 pour la gestion des déchets qui seront exclusivement issus des activités de maintenance préventive curative avant leur envoi dans des centres de traitement agréés.

Le porter à connaissance avait abouti à une lettre préfectorale de prise d'acte du 6 mars 2024.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Parc éolien de Saint Léger
- Communes de Saint Leger et Achiet le Grand 62121 Achiet-le-Grand
- Code AIOT : 0007005612
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société PARC EOLIEN DE SAINT LEGER exploite, au bénéfice des droits acquis, sur la commune de SAINT LEGER un parc éolien dont les caractéristiques sont les suivantes :

- nombre d'aérogénérateurs (éoliennes) : 7
- hauteur totale des aérogénérateurs : 3x118 mètres et 4x100 mètres
- puissance unitaire : 3x 2MW et 4x 0.85 MW
- puissance totale maximale : 9.4 MW

Le parc a été mis en service en septembre 2007.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se

- conformer à la prescription) ;
- ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Descriptif technique du conteneur	Autre du 11/01/2024, article 3.1	Sans objet
2	Modalités de stockage des déchets dans le conteneur	Autre du 11/01/2024, article 3.2	Sans objet
3	Gestion des déchets	Autre du 11/01/2024, article 3.6	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il n'a pas été relevé de non-conformité le jour de la visite.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Descriptif technique du conteneur

Référence réglementaire : Autre du 11/01/2024, article 3.1
Thème(s) : Risques chroniques, Descriptif technique du conteneur
Prescription contrôlée : Les caractéristiques du conteneur sont les suivantes : Poids à vide : 3000 kg Dimensions : L 6m * l 2,3m * h 2,4m Matière : Acier Surface au sol : 13,8 m ² Le conteneur est résistant, étanche et possède 2 grilles d'aération. Il est autonome (ne nécessite pas d'alimentation électrique) et facilement transportable. Il dispose d'une fermeture cadénassable pour condamnation et est équipé d'un extincteur. L'ouverture du conteneur se fait par l'arrière, grâce à deux portes vantaux. Le capot de fermeture est équipé d'un système de

maintien en position ouverte. L'intérieur est modulable avec des contenants étanches. Des affichages intérieurs permettent de différencier les différentes typologies de déchets acceptés afin de respecter la séparation des déchets (
Constats : Le conteneur a été mis en place le 20 janvier 2025. Il est installé sur la plateforme de l'éolienne G2. Il est conforme aux dispositions du porter à connaissance. Il est maintenu fermé par un cadenas. Vu l'extincteur dans l'installation et les affichages intérieurs par typologie de déchets.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Modalités de stockage des déchets dans le conteneur

Référence réglementaire : Autre du 11/01/2024, article 3.2
Thème(s) : Risques chroniques, Modalités de stockage des déchets dans le conteneur
Prescription contrôlée : Le parc éolien de Saint-Léger génère la majorité de ses déchets lors des maintenances préventives, au nombre de deux par an. Les typologies de déchets généralement présents lors des opérations de maintenance et qui seront séparées dans des compartiments identifiés sont les suivantes : Solides souillés Emballages plastiques vides souillés Huiles usagées (en bidons) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) Aérosols Piles et Accumulateurs Néons Lors des maintenances, les techniciens déposeront les déchets dans le conteneur en les séparant dans les différents compartiments identifiés prévus à cet effet. Les déchets pouvant être stockés ne pourront dépasser un volume de 6 m3.
Constats : Vu les compartiments séparés et peu remplis, le dernier enlèvement ayant eu lieu récemment. Aucun déchet interdit n'est présent sur place.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Gestion des déchets

Référence réglementaire : Autre du 11/01/2024, article 3.6
Thème(s) : Risques chroniques, Gestion des déchets
Prescription contrôlée : Les déchets contenus dans le conteneur seront pris en charge par une société de transport agréée

qui pourra être réalisée de 2 manières :

Enlèvement et remplacement par un conteneur vide réalisé par un camion ampli roll par du personnel qualifié et habilité. Le matériel utilisé est également adapté et conforme aux réglementations en vigueur, dont l'ADR pour les déchets classés ;
Vidange manuelle des déchets présents dans le conteneur.

La collecte sera assurée par un prestataire extérieur dûment habilité au transport de matières dangereuses.

Lors des enlèvements, ce dernier utilisera l'application Track déchets permettant d'éditer des bordereaux de suivi de déchets dématérialiser permettant d'assurer la traçabilité des déchets issus du parc éolien jusqu'à leurs exutoires finaux.

Constats :

Le dernier enlèvement a eu lieu en mai 2025. Il a été effectué par camion.

Le prestataire d'enlèvement est la société ORTEC.

Vu le bon d'enlèvement des déchets du 22 mai 2025.

La société a rempli Track déchets : La quantité de déchets totaux était de 0.3 t

Type de suites proposées : Sans suite